

**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 46  
Excusés : 8  
Absents : 25

**REUNION DU 02 JUN 2025**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le LUNDI DEUX JUIN à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Géraud, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES M. ASENSI François, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARQUES Paulo, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,

AYANT

DONNE

POUVOIR A

Mme de CARVALHO Virginie, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. MORIN Sébastien, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,

ABSENTS

Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUR Patricia, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme BRAIHIM Marwa, M. CARRE Julien, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme ELSODY Arhella, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEGHRAOUI Gemmila, M. MEIGNEN Thierry, M. MILLARD Jean-Luc, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSOUF Mélissa.

SECRETARE  
DE SEANCE

Mme LEFEVRE Bénédicte

**DELIBERATION N°68 – VIE INSTITUTIONNELLE – ADHESION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
PARIS TERRES D'ENVOL A L'ASSOCIATION COTER NUMERIQUE**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

**Vu** le formulaire de demande d'adhésion,

**Vu** le budget en cours de Paris Terres d'Envol,

**Considérant** que l'association CoTer Numérique est une association loi 1901 qui regroupe des collectivités territoriales et autres structures publiques françaises, et aborde les problématiques liées à l'informatique (cybersécurité, intelligence artificielle, numérique responsable, inclusion numérique... et tous autres sujets dans le périmètre des systèmes d'information.

**Considérant** que l'association a pour principales missions :

- de permettre à ses adhérents de bénéficier de l'expérience d'un réseau de directeurs des systèmes d'information de collectivités territoriales et autres structures publiques (villes, métropoles, EPT...) et de connexions avec d'autres réseaux (Adullact, La Lettre du Cadre, Forum de la e-administration...);
- de permettre à ses adhérents de bénéficier gratuitement des travaux des groupes de travail annuels ;

Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-68-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025

- De permettre aux adhérents de l'association de participer aux groupes de travail de l'association ;
- De permettre aux adhérents de l'association d'accéder gratuitement à son congrès annuel (24 villes visitées en 24 ans dans toutes les régions de France métropolitaine).

**Considérant** que le coût de l'adhésion à l'association CoTer Numérique au titre de l'année 2025 (1<sup>er</sup> janvier 2025 – 31 décembre 2025) sera de 480,00 euros toutes taxes comprises (collectivités territoriales de plus de 60 000 habitants).

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** pour l'année 2025, l'adhésion de l'EPT Paris Terres d'Envol à l'association CoTer Numérique.
- **Autorise** le président à signer tout document afin d'acter l'adhésion de EPT Paris Terres d'Envol à l'association CoTer Numérique.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Adopte à l'unanimité**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**



**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 50  
Excusés : 12  
Absents : 17  
Nombre de membres en exercice : 79

**REUNION DU 02 JUIN 2025**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**, le **LUNDI DEUX JUIN** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT PRESENTS** Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, M. COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.

**EXCUSES** M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,

**AYANT DONNE POUVOIR A** Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,

**ABSENTS** Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSSEF Mélissa.

**SECRETAIRE DE SEANCE** Mme LEFEVRE Bénédicte

**DELIBERATION N°69 - VIE INSTITUTIONNELLE / URBANISME - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'INSTITUT PARIS REGION ET DE LA CONVENTION CADRE POUR LA PERIODE 2025-2027**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Aude LAGARDE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

**Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et création, dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris, au 1er janvier 2016, des établissements publics de coopération Intercommunale dénommés Etablissements Publics Territoriaux (EPT) et qui prévoit que ces derniers sont compétents en matière de PLU ;

**Vu** l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme et le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;

**Vu** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

**Vu** la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi climat et résilience ;

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris ;

**Vu** le décret n° 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et à son périmètre de l'établissement public territorial (EPT) dont le siège est à Aulnay-sous-Bois ;

Accusé de réception en préfecture  
100-20038097-2025-00459-02-2025-012  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025

**Vu** l'article L.5219-2, dans sa rédaction résultant de l'article 59 de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique n°2019-1461 du 27 décembre 2019,

**Vu** l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales permettant à l'assemblée délibérante de déléguer une partie de ses attributions au président,

**Vu** la délibération n°36 de l'EPT Paris Terres d'Envol en date du 11 juillet 2020 par laquelle le conseil territorial a délégué ledit jour, à son président, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions pour autoriser au nom du territoire, le renouvellement de l'adhésion aux organismes publics ou privés,

**Vu** les statuts de L'Institut Paris Région tels qu'annexés à la présente délibération,

**Vu** le projet de convention cadre d'adhésion à l'Institut Paris Région tels qu'annexé à la présente délibération,

**Vu** le budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol,

**Considérant** que l'Institut Paris Région, en tant qu'agence régionale d'urbanisme et de l'environnement, apporte à ses adhérents une expertise pluridisciplinaire dans de nombreux domaines tels que l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'environnement, l'économie et les questions de société.

**Considérant** que l'Institut Paris Région a pour mission de contribuer à la conception et à l'évaluation des politiques publiques sur l'ensemble du territoire de la Région Ile-de-France et qu'il apporte un soutien aux politiques d'aménagement et de développement des collectivités territoriales.

**Considérant** que les connaissances du territoire métropolitain dans son ensemble et les données dont dispose l'IPR permettront d'accompagner Paris Terres d'Envol sur certains de ces projets structurants.

**Considérant** qu'en adhérant à l'IPR, l'EPT Paris Terres d'Envol et les communes membres bénéficieront d'un accès aux publications, cartes, catalogues, études, restitution de travaux, actualisation des données démographiques, économiques et sociales, et que ces contributions sont essentielles pour affiner la connaissance du territoire.

**Considérant** que l'adhésion à l'Institut Paris Région nécessite la signature d'une convention cadre pour les années 2025-2027 qui fixe les modalités générales et les engagements pluriannuels entre les parties sur la période. Cette convention cadre d'adhésion à l'Institut Paris Région n'est pas payante.

**Considérant** que des conventions d'application annuelles préciseront les axes de collaboration au regard du programme partenarial de l'Institut Paris Région défini chaque année, préciseront les besoins d'accompagnement exprimés par Paris Terres d'Envol et détermineront les contributions financières liées. Ces conventions seront renouvelées chaque année selon les besoins de Paris Terres d'Envol.

**Considérant** que les montants prévisionnels pour les conventions annuelles sont compris entre 45 000 et 50 000 € TTC.

**Considérant** le projet de convention-cadre 2025-2027 ci-annexé.

**Considérant** que les instances de gouvernance de l'Institut comprennent une assemblée générale composée de 4 collèges, un conseil d'administration et une Présidence.

**Considérant** qu'il convient de procéder à la désignation du représentant de Paris Terres d'Envol.

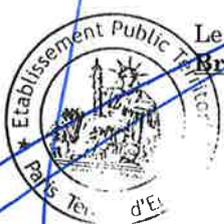
**Considérant** que le représentant de Paris Terres d'Envol siègera dans le collège des collectivités de l'assemblée générale.

#### **Après avoir délibéré,**

- **Approuve** le renouvellement de l'adhésion de l'EPT Paris Terres d'Envol à l'association L'Institut Paris Région au sein du collège des collectivités.
- **Désigne** le vice-président à l'aménagement ou son représentant désigné par délégation pour représenter l'EPT à l'assemblée générale de l'Institut Paris Région.
- **Autorise** le Président de Paris Terres d'Envol à signer la convention cadre 2025-2027 définissant l'adhésion de Paris Terres d'Envol à l'Institut Paris Région dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **Autorise** le Président de Paris Terres d'Envol à signer les conventions annuelles de Paris Terres d'Envol.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'EPT Paris Terres d'Envol pour les conventions annuelles 2025, 2026 et 2027.
- **Précise** que, conformément aux dispositions prévues aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol pour une durée de 1 mois.
- **Précise** que la présente délibération sera publiée au registre des actes administratifs de l'EPT Paris Terres d'Envol.
- **Précise** que la présente délibération sera transmise à :
  - Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis ;
  - Madame la Présidente de l'Institut Paris Région.

#### **Adopte à l'unanimité**

(56 VOIX POUR, 6 NPPV : FARIDA ADLANI, BRUNO BESCHIZZA, YOUSSEF JIAR, MAX MARAN, DIDIER MIGNOT, MARTINE VALLETON)

  
Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-69-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025

# Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50

Excusés : 12

Absents : 17

REUNION DU 02 JUIN 2025

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le LUNDI DEUX JUIN à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT  
PRESENTS

Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,

AYANT  
DONNE  
POUVOIR A

Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,

ABSENTS

Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSSEF Mélissa.

SECRETAIRE  
DE SEANCE

Mme LEFEVRE Bénédicte

DELIBERATION N°70 – EAU ET ASSAINISSEMENT – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS POUR L'OCCUPATION RELATIVE AU PASSAGE EN TREFONDS DE COLLECTEURS TERRITORIAUX SOUS DOMAINE PRIVE DEPARTEMENTAL

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Aïssa SAGO,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L.5219-5 du code général des collectivités territoriales, confiant la compétence Assainissement à l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol en lieu et place de ses communes membres,

**Considérant** les travaux de la passerelle dénommée « franchissement A1 Le Bourget » située entre les territoires du Bourget et de Dugny qui ont mis en évidence des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

**Considérant** la nécessité de dévoyer ces réseaux pour permettre la réalisation de la passerelle et de ses éléments annexes.

**Considérant** le nouveau positionnement de ces réseaux sous le chemin de maintenance des bassins de la Molette sur les parcelles cadastrées H236 à H248 et appartenant au département de la Seine-Saint-Denis.

**Considérant** que cette occupation est consentie moyennant une redevance forfaitaire annuelle de 720 € HT.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention d'occupation relative au passage en tréfonds de collecteurs territoriaux situés à Dugny sur les parcelles cadastrées section H236 à H248 sous domaine privé départemental.
- **Autorise** le Président de l'EPT à signer cette convention et tous les documents y afférents.
- **Dit** que les redevances annuelles seront inscrites au budget annexe de l'assainissement.

**Adopte à l'unanimité**

(58 VOIX POUR, 4 NPPV : STEPHANE BLANCHET,  
FRANK CANNAROZZO, AUDE LAGARDE, SEVERINE MAROUN)



Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-70-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025

**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 50  
Excusés : 12  
Absents : 17

**REUNION DU 02 JUIN 2025**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**, le **LUNDI DEUX JUIN** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT PRESENTS** Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.

**EXCUSES** M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,

**AYANT DONNE POUVOIR A** Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,

**ABSENTS** Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSOUF Mélissa.

**SECRETARE DE SEANCE** Mme LEFEVRE Bénédicte

**DELIBERATION N°71 - ENVIRONNEMENT – OPERATION D'AMENAGEMENT DU VALLON DU SAUSSET – SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 DE LA CONVENTION DE MANDAT D'ACQUISITION FONCIERE EN DATE DU 5 AOUT 2015**

**Le conseil de territoire,**  
Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie de CARVALHO,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-19, L.2122-21, L.5211-2 et L.5211-9,  
**Vu** le code de l'urbanisme,  
**Vu** le code de l'environnement,  
**Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,  
**Vu** la convention de mandat d'acquisition foncière fixant les conditions d'intervention de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne pour l'achat des terrains nécessaires au projet d'aménagement du Vallon du Sausset en date du 5 août 2015,  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016-3720 du 7 novembre 2016, modifié par arrêté n° 2017-3060 du 17 octobre 2017 par lequel Monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis a déclaré d'utilité publique au profit de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'envol, l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement du Vallon du Sausset et emportant mise en compatibilité du PLU de Tremblay-en-France,  
**Vu** le décret 2016-1915 du 27 décembre 2016 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement,  
**Vu** l'arrêté n° 2021- 2883 du 21 octobre 2021 prorogeant les effets de la déclaration d'utilité publique au profit de l'EPT Paris Terres d'envol,

Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-71-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Vu l'avenant n°1 à la convention de mandat d'acquisition foncière signé le 25 juin 2024, fixant le montant de l'enveloppe financière du mandat foncier à 5 623 800 € TTC, soit une hausse de 55 000 € TTC par rapport à la convention initiale,  
Vu le budget de l'exercice en cours,

**Considérant** que la maîtrise foncière des terrains ne sera pas entièrement réalisée au 5 août 2025.

**Considérant** les crédits disponibles au titre de la convention de mandat d'acquisition foncière du 5 août 2015 susvisée.

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le projet d'avenant n°2 à la convention de mandat d'acquisition foncière entre l'EPT Paris Terres d'Envol et Grand Paris Aménagement en date du 5 août 2015, pour la prolonger d'un an, soit jusqu'au 5 août 2026, sans incidence financière, tel que présenté en annexe.
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de mandat d'acquisition foncière ainsi tout document y afférent.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Adopte à l'unanimité**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**



**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50  
Excusés : 12  
Absents : 17

**REUNION DU 02 JUIN 2025**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**, le **LUNDI DEUX JUIN** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<b><u>ETAIENT PRESENTS</u></b>	Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.
<b><u>EXCUSES</u></b>	M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,
<b><u>AYANT DONNE POUVOIR A</u></b>	Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,
<b><u>ABSENTS</u></b>	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSSEF Mélissa.
<b><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u></b>	Mme LEFEVRE Bénédicte

**DELIBERATION N°72 - ENVIRONNEMENT - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025 AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT PARIS TERRES D'ENVOL (ALEPTE)**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie de CARVALHO,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-5,

**Vu** le décret 2025-1660 en date du 11 décembre 2015 fixant le périmètre et le siège de Paris Terres d'Envol ;

**Vu** la délibération n°35 du 12 avril 2021 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol relative à l'adoption du Plan climat air énergie territorial de Paris Terres d'Envol,

**Vu** la délibération n° 150 du 16 décembre 2024 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol portant approbation du Service public pour la rénovation de l'habitat (SPRH) et désignation de la Métropole du Grand Paris comme maître d'ouvrage,

**Vu** la délibération CM2024/12/16/41-2 du conseil de la Métropole du Grand Paris portant engagement de porter un programme d'intérêt général « Pacte territorial (PIG) » comme volet opérationnel du service public de la rénovation de l'habitat et approbation des clauses types des conventions correspondantes,

**Vu** la délibération CM2025/04/07/15-1 du conseil de la Métropole du Grand Paris portant soutien à la convention de pacte métropolitain – France Rénov' (PIG) – 2025-2029

**Vu** la délibération n° 31 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol du 07 avril 2025 portant approbation de la convention pour le déploiement du Service public pour la rénovation de l'habitat (SPRH) sur le territoire.

**Vu** le budget de l'exercice en cours.

**Vu** le modèle de convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2025 ci-annexé.

Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-72-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025

**Considérant** l'objet de l'Agence locale de l'énergie et du climat de Paris Terres d'Envol (ALEPTE) tel que défini dans ses statuts.

**Considérant** que l'ALEPTE assure sur le territoire de Paris Terres d'Envol plusieurs missions liées aux programmes nationaux d'accompagnement à la rénovation énergétique et qu'elle est reconnue « Espace France Rénov ».

**Considérant** la convergence entre les orientations environnementales et énergétiques portées par Paris Terres d'Envol, définies notamment au sein de son PCAET, et les missions de l'ALEPTE.

**Considérant** l'enjeu pour l'EPT Paris Terres d'Envol de poursuivre et de renforcer la sensibilisation aux enjeux de rénovation énergétique ainsi que l'information, le conseil et l'orientation des ménages dans l'élaboration d'un projet de rénovation thermique de l'habitat.

**Considérant** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le dispositif national de financement de la rénovation énergétique et des espaces conseil France Rénov' est encadré par le Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

**Considérant** que la mise en œuvre du SPRH sur le territoire de l'EPT s'opère dans le cadre d'un programme d'intérêt général « pacte territorial (PIG) » sous maîtrise d'ouvrage de la MGP, désigné sous le nom de Pacte métropolitain – France Rénov'. Il est conclu entre l'Etat, la Métropole, l'ANAH et les EPT Paris Terres d'Envol, Paris Ouest la Défense et Est Ensemble pour la période 2025-2029.

**Considérant** que le pacte métropolitain - France Rénov' fixe notamment le programme d'actions avec des objectifs annuels chiffrés, désigne l'ALEPTE comme l'opérateur dédié sur le territoire de Paris Terres d'Envol et précise la répartition des financements entre les différents partenaires.

**Considérant** que l'année 2025 est une année charnière pendant laquelle l'ensemble des partenaires poursuivent les réflexions pour optimiser le pacte métropolitain, qui pourra ainsi évoluer dans son contenu par avenant dans les prochaines années.

**Considérant** que la subvention de Paris Terres d'Envol s'élève à 120 000 euros en 2025 et reste ainsi inchangée par rapport aux années précédentes.

**Considérant** que cette subvention participe directement à la mise en œuvre du SPRH et au respect des engagements pris dans le pacte métropolitain – France Rénov'.

**Considérant** que la précédente convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2024 et qu'il convient donc de définir une nouvelle convention d'objectifs et de moyens permettant à l'ALEPTE d'assurer ses activités en 2025, tout en les inscrivant dans le cadre défini par le SPRH et le pacte métropolitain – France Rénov'.

#### Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention d'objectifs et de moyens 2025 entre l'EPT et l'ALEPTE ci-annexé.
- **Autorise** le versement de la subvention de 120 000 € pour l'année 2025.
- **Autorise** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2025 et tout document inhérent son exécution.

#### Adopte à l'unanimité

(58 VOIX POUR, 4 NPPV : DENIS CAHENZLI,  
FRANK CANNAROZZO, OLIVIER GUYON, MICAËL VAZ)

Le Président  
**Bruno BÉSCHIZZA**



**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79  
Présents : 50  
Excusés : 12  
Absents : 17

**REUNION DU 02 JUIN 2025**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le LUNDI DEUX JUIN à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT PRESENTS** Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.

**EXCUSES** M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,

**AYANT DONNE POUVOIR A** Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,

**ABSENTS** Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSOUF Mélissa.

**SECRETARE DE SEANCE** Mme LEFEVRE Bénédicte

**DELIBERATION N°73 - DECHETS MENAGERS – CONTRAT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS DE PNEUMATIQUES AUPRES DE COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Le conseil de territoire,**  
Après avoir entendu l'exposé de Mme Aïssa SAGO,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2121-21, L.4221-1, L.4221-5 et L.1611-4,

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L541-10-1 (4<sup>e</sup>) et L541-10-23,

**Vu** l'arrêté du 27 juin 2023 du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des pneumatiques,

**Vu** les arrêtés en date du 21 et 27 décembre 2023 portant agrément des trois éco-organismes, ALIAPUR, FRANCE RECYCLAGE PNEUMATIQUE (FRP) et TYVAL, pour la mise en place de la filière à responsabilité élargie du producteur de pneumatiques,

**Vu** l'arrêté du 2 décembre 2024 portant agrément d'un organisme coordonnateur « Comité Coordonnateur pour la Collecte des Pneumatiques » au titre de la filière à responsabilité élargie du producteur des déchets pneumatiques,

**Vu** le contrat-type relatif à la prise en charge des déchets pneumatiques ci-annexé,

**Considérant** que la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ("AGEC") a prévu la mise en place d'une filière à responsabilité élargie du producteur des pneumatiques pour assurer la gestion des déchets pneumatiques, lutter contre les dépôts sauvages en proposant une liste de professionnels éligibles à la reprise gratuite des pneumatiques, et développer l'économie circulaire en augmentant les circuits de collecte de réemploi, de recyclage et de valorisation.

093-200058097-20250602-73-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025

**Considérant** que ALIAPUR, FRANCE RECYCLAGE PNEUMATIQUE (FRP) et TYVAL, ont conjointement arrêté, sous l'égide du « Comité Coordonnateur pour la Collecte des Pneumatiques », les termes d'un contrat type relatif à la prise en charge des déchets pneumatiques dans le cadre du service public de gestion des déchets.

**Considérant** que le « Comité Coordonnateur pour la Collecte des Pneumatique » propose aux collectivités compétentes en matière de gestion des déchets de signer avec les éco-organismes agréés le présent contrat qui leur permettra de bénéficier de la reprise sans frais des déchets pneumatique et de soutiens financiers.

**Considérant** la volonté de Paris Terres d'Envol de renforcer le tri des déchets au sein de ses déchetteries.

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** les termes du contrat type relatif à la prise en charge des déchets pneumatiques.
- **Autorise** le Président à signer les documents y afférent.

**Adopte à l'unanimité**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**



**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 50  
Excusés : 12  
Absents : 17

**REUNION DU 02 JUN 2025**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le LUNDI DEUX JUIN à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT PRESENTS** Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.

**EXCUSES** M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,

**AYANT DONNE POUVOIR A** Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,

**ABSENTS** Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSSEF Mélissa.

**SECRETARE DE SEANCE** Mme LEFEVRE Bénédicte

**DÉLIBÉRATION N°74 – DECHETS MENAGERS – RENOUELEMENT DE LA SUBVENTION À L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Aïssa SAGO,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-29, L.4221-1, L.4221-5 et L.1611-4,

**Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV),

**Vu** la délibération n°13 du conseil du territoire du 11 février 2019 autorisant le lancement du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de Paris Terres d'Envol (PLPDMA),

**Vu** la délibération n°61 du conseil de territoire Paris Terres d'Envol du 26 juin 2024 autorisant le versement d'une subvention à l'ORDIF pour l'année 2024,

**Vu** le budget de l'exercice en cours,

**Considérant** que Paris Terres d'Envol bénéficie d'un soutien technique de l'Observatoire régional des déchets (ORDIF).

**Considérant** que dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme local de prévention des déchets managers et assimilés (PLPDMA), le territoire utilise les données fournies par l'ORDIF.

**Considérant** que l'ORDIF accompagne Paris Terres d'Envol dans l'élaboration de son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets.

**Après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'accorder une subvention de 1 400 € à l'observatoire régional des déchets,
- **Autorise** le Président à signer les documents y afférents,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Adopte à l'unanimité**

(59 VOIX POUR, 3 NPPV : FARIDA ADLANI, BRUNO BESCHIZZA, DIDIER MIGNOT)



Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-74-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025

**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50

Excusés : 12

Absents : 17

**REUNION DU 02 JUIN 2025**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**, le **LUNDI DEUX JUIN** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT PRESENTS** Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.

**EXCUSES** M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,

**AYANT DONNE POUVOIR A** Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,

**ABSENTS** Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSSEF Mélissa.

**SECRETAIRE DE SEANCE** Mme LEFEVRE Bénédicte

**DÉLIBÉRATION N°75 – HABITAT – APPROBATION DE L'OPÉRATION DE RÉDUCTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM) DRANCY DEMAIN D'UN MONTANT DE 221 625 € PAR DIMINUTION DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS COMPOSANT SON CAPITAL SOCIAL DE 100 € À 1,50 €**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants, L.1522-3 et L.1524-1,

**Vu** le code de commerce, notamment ses articles L.224-2, L.225-204 et L.225-205,

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.481-1,

**Vu** l'arrêté du 3 décembre 2024 portant agrément de la société d'économie mixte « Drancy Demain » (NOR : LRUL2431184A),

**Vu** la délibération du 13 février 2023 du conseil de territoire Paris Terres d'Envol, portant approbation des statuts et du pacte d'actionnaires de la SEM Drancy Demain,

**Vu** les statuts de la SEM annexés à la présente délibération,

**Considérant** l'intérêt de ces modifications préalables en vue de l'opération de fusion par absorption de l'OPH de Drancy par la SEM Drancy Demain et sous réserve de l'approbation des délibérations suivantes relatives aux différentes phases de cette opération.

Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-75-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2025  
Date de réception préfecture : 04/06/2025

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le projet de réduction de capital de la SEM Drancy Demain d'un montant de 221 625 euros par diminution de la valeur nominale des actions composant son capital social de 100 euros à 1,50 €.
- **Approuve** la modification consécutive de l'article 7 (capital social) des statuts de la SEM résultant de ces opérations, en vue de porter la valeur nominale des actions à 1,50 €.
- **Autorise** les représentants l'EPT au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SEM Drancy Demain, à voter en faveur de ces opérations.

**Adopte à l'unanimité**

(52 voix pour, 10 NPPV : Bruno Beschizza,  
Jacqueline Bouthors, Olivier Guyon,  
Aude Lagarde, Muriel Lagneau, Michel Lastapis,  
Myriam Mabire, Anthony Mangin, Séverine Maroun,  
Gemmila Meghraoui)



Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 50  
Excusés : 12  
Absents : 17  
Nombre de membres en exercice : 79

**REUNION DU 02 JUIN 2025**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le LUNDI DEUX JUIN à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérard, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.

**EXCUSES** M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,

**AYANT DONNÉ POUVOIR A** Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,

**ABSENTS** Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSOUF Mélissa.

**SECRETARE DE SEANCE** Mme LEFEVRE Bénédicte

**DÉLIBÉRATION N°76 – HABITAT – APPROBATION DU PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION DE L'OPH DE DRANCY PAR LA SEM DRANCY DEMAIN**

**Le conseil de territoire,**  
Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1524-5,
- Vu** le code de commerce, notamment ses articles L.225-127 et suivants,
- Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.411-2-1 et L.481-1,
- Vu** l'arrêté du 3 décembre 2024 portant agrément de la société d'économie mixte Drancy Demain (NOR : LRUL2431184A),
- Vu** la délibération du 13 février 2023 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol portant en particulier approbation des statuts et du pacte d'actionnaires de la SEM Drancy Demain,
- Vu** la délibération du 10 juillet 2023 de notre conseil autorisation l'acquisition par la SEM Drancy Demain de 200 actions de la société de coordination Terre d'Envol Habitat,
- Vu** l'avis favorable du CSE de l'OPH de Drancy en date du 22 mai 2025,
- Vu** les statuts de la SEM annexés à la présente délibération,
- Vu** le projet de fusion annexé à la présente délibération,

**Considérant** l'adéquation du statut de SEM multi-activités en vue de la gestion du patrimoine actuel de l'OPH et d'un ensemble d'actifs à céder par la ville de Drancy.

Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-76-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2025  
Date de réception préfecture : 04/06/2025

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le traité de fusion entre l'OPH de Drancy et la SEM Drancy Demain ci-annexé.
- **Approuve** l'augmentation de capital de la SEM Drancy Demain en vue de la fusion par absorption de l'OPH de Drancy, dans les conditions fixées par le projet de fusion, et la souscription de 1 397 262 (un million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-deux) actions d'un montant nominal de 1,50 euros, pour un montant de 2 095 893 (deux millions quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-treize) euros, augmenté de 135 239 447 euros à titre de prime de fusion.
- **Approuve** la modification consécutive de l'article 7 (capital social) des statuts de la SEM résultant de cette opération, en vue de porter le capital social de la SEM à 2 099 268 euros.
- **Autorise** les représentants l'EPT aux conseils d'administration et à l'assemblée générale de la Sem Drancy Demain et de l'OPH de Drancy, à voter en faveur de ces opérations.

**Adopte à l'unanimité**

(52 voix pour, 10 NPPV : Bruno Beschizza,  
Jacqueline Bouthors, Olivier Guyon,  
Aude Lagarde, Muriel Lagneau, Michel Lastapis,  
Myriam Mabire, Anthony Mangin, Séverine Maroun,  
Gemmila Meghraoui)



Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**



**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50  
Excusés : 12  
Absents : 17

**REUNION DU 02 JUIN 2025**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**, le **LUNDI DEUX JUIN à VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,
<u>AYANT DONNE POUVOIR A</u>	Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,
<u>ABSENTS</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSSEUF Mélissa.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	Mme LEFEVRE Bénédicte

**DÉLIBÉRATION N°78 – HABITAT – APPROBATION DE LA CESSIION CONSÉCUTIVE PAR L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL DE 1 101 000 ACTIONS DE LA SEM DRANCY DEMAIN AU PROFIT DE LA VILLE DE DRANCY**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants, L.1522-3 et L.1524-1,

**Vu** le code de commerce, notamment ses articles L.225-127 et suivants,

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.481-1,

**Vu** la délibération du 16 décembre 2024 de notre conseil portant en particulier approbation la prise de participation de la SEM Séquano dans le capital de la SEM Drancy Demain, à hauteur de 15 % de ce capital.

**Vu** les statuts de la SEM annexés à la présente délibération,

**Vu** le projet d'acte de cession d'actions annexé à la présente délibération,

**Considérant** l'intérêt partenarial de cette opération consécutive en vue d'un rééquilibrage du capital social de la SEM.

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** la cession de 1 101 000 actions de la SEM Drancy Demain au profit de la commune de Drancy pour un montant de 1,29 euros par actions, soit un montant total de 1 420 290 euros.
- **Autorise** le Président ou toute personne déléguée par lui à signer l'acte de cession d'actions en vue de cette opération.

**Adopte à l'unanimité**

(52 voix pour, 10 NPPV : Bruno Beschizza, Jacqueline Bouthors, Olivier Guyon, Aude Lagarde, Muriel Lagneau, Michel Lastapis, Myriam Mabire, Anthony Mangin, Séverine Maroun, Gemmila Meghraoui)



Le Président

BESCHIZZA  
Accusé de réception en préfecture  
093-200458097-20250602\_78-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2025  
Date de réception préfecture : 04/06/2025

**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50

Excusés : 12

Absents : 17

**REUNION DU 02 JUIN 2025**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**, le **LUNDI DEUX JUIN** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT PRESENTS** Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.

**EXCUSES** M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,

**AYANT DONNE POUVOIR A** Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,

**ABSENTS** Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSSEUF Mélissa.

**SECRETARE DE SEANCE** Mme LEFEVRE Bénédicte

**DÉLIBÉRATION N°79 – HABITAT – APPROBATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SEM DRANCY DEMAIN**

**Le conseil de territoire,**  
Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants,  
**Vu** le code de commerce, notamment ses articles L 225-1 et suivants,  
**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 481-1,  
**Vu** les statuts de la SEM annexés à la présente délibération,  
**Vu** le projet de pacte d'actionnaires annexé à la présente délibération,

**Considérant** l'intérêt partenarial de ce pacte en vue d'un rééquilibrage du capital social de la SEM et de l'organisation entre les actionnaires du fonctionnement de la société.

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le projet de pacte d'actionnaires à conclure entre l'EPT, la ville de Drancy et la SEM Séquano.
- **Autorise** le Président ou toute personne déléguée par lui à signer le pacte d'actionnaires.

**Adopte à l'unanimité**

(52 voix pour, 10 NPPV : Bruno Beschizza, Jacqueline Bouthors, Olivier Guyon, Aude Lagarde, Muriel Lagneau, Michel Lastapis, Myriam Mabire, Anthony Mangin, Séverine Maroun, Gemmila Meghraoui)



Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

Accusé de réception en préfecture  
092-28003897-20250602-79-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2025  
Date de réception préfecture : 04/06/2025

**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50  
Excusés : 12  
Absents : 17

**REUNION DU 02 JUIN 2025**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le LUNDI DEUX JUIN à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,
<u>ABSENTS</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSSEF Mélissa.
<u>SECRETARE DE SEANCE</u>	Mme LEFEVRE Bénédicte

**DÉLIBÉRATION N°80 – HABITAT – MODIFICATION DE L'EFFECTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM DRANCY DEMAIN**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants, L. 1524-1 et L. 1524-5,

**Vu** le code de commerce, notamment ses articles L 225-17,

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 481-1, L. 481-6, R. 481-6 et L. 411-2-1 VII,

**Vu** l'arrêté du 3 décembre 2024 portant agrément de la société d'économie mixte « Drancy Demain » (NOR : LRUL2431184A),

**Vu** les statuts de la SEM annexés à la présente délibération,

**Vu** le projet de pacte d'actionnaires annexé à la présente délibération,

**Considérant** la nécessité d'augmenter l'effectif du conseil d'administration de la SEM Drancy Demain à l'issue de son agrément et des opérations sur le capital successivement approuvées.

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** la modification de l'effectif du conseil d'administration de la SEM Drancy Demain, le portant à 8 administrateurs.
- **Approuve** la modification consécutive de l'article 16.1 des statuts de la SEM Drancy Demain (Composition du conseil d'administration) portant de cinq à huit membres le nombre d'administrateurs de la SEM Drancy Demain.
- **Propose** la modification consécutive de l'article 21 des statuts de la SEM Drancy Demain (Quorum – Délibération) selon laquelle, en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.
- **Autorise** les représentants l'EPT au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SEM Drancy Demain, à voter en faveur de ces opérations.

**Adopte à l'unanimité**

(52 voix pour, 10 NPPV : Bruno Beschizza, Jacqueline Bouthors, Olivier Guyon, Aude Lagarde, Muriel Lagneau, Michel Lastapis, Myriam Mabire, Anthony Mangin, Séverine Maroun, Gemmila Meghraoui)



**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 50

Excusés : 12

Absents : 17

**REUNION DU 02 JUIN 2025**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le LUNDI DEUX JUIN à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT  
PRESENTS

Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, M. COLLET Marie-Claude, M. DACHVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,

AYANT  
DONNE  
POUVOIR A

Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,

ABSENTS

Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSSEF Mélissa.

SECRETAIRE  
DE SEANCE

Mme LEFEVRE Bénédicte

**DELIBERATION N° 81 – FONCIER - AUTORISATION DE CREATION DE LA FONCIERE SEQUANO ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PREMIERE OPERATION**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1524-5 alinéa 15,

**Vu** le code du commerce,

**Vu** la délibération n°51 du conseil de territoire du 16 mai 2022, relative à la prise de participation de l'EPT au capital de la SEM Séquano Aménagement,

**Vu** les statuts de la SEM Séquano,

**Vu** la délibération du 12 décembre 2024 du conseil d'administration de la SEM Séquano, approuvant le principe de création de la filiale Foncière Séquano, sous forme de société par actions simplifiée (SAS) et mandatant le directeur général pour solliciter l'inscription à l'ordre du jour des organes délibérants des collectivités ou groupements actionnaires disposant directement d'un siège au conseil d'administration de la SAEM Séquano,

**Vu** le projet de statuts de la SAS Foncière Séquano, annexé,

**Considérant** que dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique de la SEM SEQUANO, dont l'EPT est actionnaire, pour la période 2021-2025, le conseil d'administration, réuni le 12 décembre 2024 a engagé le processus de création d'une filiale de portage foncier, sous forme de société par actions simplifiée (SAS) dénommée Foncière Séquano, ayant pour associés Séquano et la Caisse des dépôts et consignations.

Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-81-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025

**Considérant** que conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 alinéa 15 du code général des collectivités territoriales, la création - par une société d'économie mixte - d'une société commerciale doit avoir obtenu préalablement l'accord exprès de chaque collectivité ou groupement de collectivités territoriales disposant directement de sièges au sein de son conseil d'administration.

**Considérant** le plan d'affaires prévisionnel de la SAS Foncière Séquano, annexé et comprenant notamment le projet d'acquisition des emprises foncières de l'actuel centre technique municipal (CTM) de la ville d'Aulnay-sous-Bois.

**Considérant** que cette première opération, compte tenu de son calendrier opérationnel, doit être autorisée dès à présent, afin de pouvoir être mise en œuvre dès la création de la SAS Foncière Séquano.

#### **Après en avoir délibéré :**

- **Autorise** la création, par la SAEM Séquano, d'une filiale sous forme de SAS, dénommée Foncière Séquano, dotée au moment de sa constitution d'un capital social d'un (1) million d'euros, souscrit à 65 % par la SAEM Séquano et à 35 % par la Caisse des Dépôts et Consignations, dont l'objet social est défini dans les statuts ci-annexés.
- **Autorise** l'engagement, par la SAS Foncière Séquano, de sa 1ère opération consistant en l'acquisition des emprises foncières de l'actuel CTM de la ville d'Aulnay-sous-Bois, selon les modalités présentées dans le plan d'affaires ci-annexé.
- **Autorise** le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil - dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

#### **Adopte à l'unanimité**

(57 VOIX POUR, 5 NPPV : BRUNO BESCHIZZA, STEPHANE BLANCHET, OLIVIER GUYON, ANTHONY MANGIN, SEVERINE MAROUN)

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**



Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-81-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025

**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 50  
Excusés : 12  
Absents : 17

**REUNION DU 02 JUIN 2025**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le LUNDI DEUX JUIN à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,
<u>ABSENTS</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSSEF Mélissa.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	Mme LEFEVRE Bénédicte

**DELIBERATION N°82 – FONCIER – ADHESION A ORDONNANCE D'EXPROPRIATION PAR MONSIEUR ADAPEN ET MADAME NARRAINEN DES LOTS 1 ET 11 DE LA PARCELLE CADASTREE BN N°28 SITUÉE AU 112 RUE CHARLES GIDE A DRANCY ET CONSTATATION DE L'EXIGIBILITE DE L'INDEMNITE DE DEPOSSESSION**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-V, L.5219-II,

**Vu** le code de l'urbanisme,

**Vu** le code de l'expropriation,

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.1111-1 à L.1111-5,

**Vu** le code général des impôts, notamment l'article 1042,

**Vu** le plan local de l'urbanisme approuvé le 20 décembre 2005, modifié le 27 septembre 2007 et révisé le 17 décembre 2009 et modifié le 22 septembre 2011, mis en révision le 25 juin 2015, révisé le 9 avril 2018 et modifié le 4 juillet 2022,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-2157 en date du 25 juillet 2023 déclarant d'utilité publique le projet de construction sur l'ilot 40 avenue Henri Barbusse et 112 à 118 rue Charles Gide,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-3368 en date du 30 octobre 2023 déclarant cessibles les biens immobiliers, portant sur des emprises en surface à acquérir nécessaires à la réalisation du projet de construction sur l'ilot 40 avenue Henri Barbusse et 112 à 118 rue Charles Gide,

**Vu** l'ordonnance d'expropriation rendu le 29 février 2024 par le tribunal judiciaire de Bobigny,

**Vu** les courriers d'accord des propriétaires en date du 20 janvier 2025 et du 18 avril 2025 concernant le montant de la cession,

Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-82-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Vu la réforme des modalités de consultation du service local du Domaine applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, portant obligation de consulter les services de France Domaine pour toutes acquisitions hors ZAD, égales ou supérieures à 180 000 €,

Vu le budget de l'EPT Paris Terres d'Envol,

**Considérant** que le projet de construction à édifier sur la parcelle cadastrée section BN numéro 28 prévoit, après démolition de l'ensemble des constructions existantes, la reconstruction de :

- Logements, dont la surface de plancher peut être estimée de manière indicative et prévisionnelle d'environ 1 912 m<sup>2</sup> qui correspondrait à environ 28 logements, dont 10 seront fléchés pour la reconstitution de l'offre au titre de la convention ANRU
- En sous-sol, un parking comprenant des places privatives dédiées aux habitants des futurs bâtiments de l'ilot
- Des locaux d'activités en rez-de-chaussée d'une surface prévisionnelle de 414 m<sup>2</sup>
- Un parking public en surface de 22 places environ

**Considérant** qu'un accord a été trouvé entre l'EPT Paris Terres d'Envol et M. ADAPEN et Mme NARRAINEN, moyennant le prix de 108 350 € net vendeur, libre de toute occupation ou location.

**Considérant** que la parcelle cadastrée section BN numéro 28 a fait l'objet qu'un arrêté de péril n°2024-002-PIM en date du 17 juillet 2024, portant mise en sécurité et procédure de péril imminent.

**Considérant** l'intérêt attaché à cette acquisition.

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** la régularisation de l'acte d'adhésion à ordonnance d'expropriation des lots 1 et 11 de la copropriété sise 112 rue Charles Gide à Drancy, parcelle cadastrée section BN numéro 28 moyennant une indemnité de dépossession transactionnelle, forfaitaire, globale et définitive toutes causes de préjudices confondus pour un bien libre de toute occupation ou location, d'un montant de 108.350 euros, et constaté son exigibilité à compter du jour de la signature de l'acte d'adhésion à ordonnance d'expropriation.
- **Dit** que cette indemnité de dépossession de 108 350 € se décompose comme suit :
  - Valeur vénale à hauteur de 96 515 €
  - Indemnité de remploi à hauteur de 11 835 €
- **Décide** que le transfert de jouissance aura lieu conformément aux dispositions de l'article L 231-1 du Code de l'expropriation ou par dérogation à l'article L 231-1 du Code de l'expropriation, le transfert de jouissance pourra avoir lieu à compter du jour du paiement de l'indemnité de dépossession, ou de la signature de l'acte d'adhésion selon accord conclu avec l'exproprié.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.
- **Autorise** le président à signer tous les actes se rapportant à cette procédure.
- **Dit** que la présente délibération sera publiée au registre des actes administratifs affichée au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol situé boulevard de l'Hôtel de ville à Aulnay-sous-Bois et amplification de la présente délibération sera faite au préfet de la Seine-Saint-Denis.

**Adopte à l'unanimité**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**



**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 50  
Excusés : 12  
Absents : 17

**REUNION DU 02 JUIN 2025**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**, le **LUNDI DEUX JUIN** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.
<u>EXCUSES</u>	M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,
<u>AYANT DONNE POUVOIR A</u>	Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,
<u>ABSENTS</u>	Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSOUF Mélissa.
<u>SECRETARE DE SEANCE</u>	Mme LEFEVRE Bénédicte

**DELIBERATION N°83 - AMENAGEMENT - LE BLANC-MESNIL - ZAC DU CENTRE-VILLE - APPROBATION DU CRACL 2024**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de M. Julien CARRE,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-5,
- Vu** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.300-1 et suivants, L.311-1 et suivants, R.311-1 et suivants, relatifs aux zones d'aménagement concerté,
- Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- Vu** la compétence de l'EPT Paris Terres d'Envol en matière d'opération d'aménagement,
- Vu** la décision n°DRIEAT-SCDD-2021-092 du 9 août 2021 du préfet de la région d'Île-de-France dispensant d'évaluation environnementale le projet de requalification du centre-ville du Blanc-Mesnil,
- Vu** le plan local d'urbanisme de la commune du Blanc-Mesnil en vigueur,
- Vu** la délibération n°96 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol du 28 juin 2021 portant approbation des objectifs de l'opération d'aménagement du quartier centre-ville, prise d'initiative de la création de la ZAC sur le quartier du centre-ville et définition des modalités de la concertation préalable,
- Vu** la délibération n°97 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol du 28 juin 2021 portant engagement de la procédure d'expropriation sur le quartier du centre-ville,
- Vu** la délibération n°98 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol du 28 juin 2021 relative au lancement de la procédure de concession d'aménagement,
- Vu** la délibération n°112 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol du 4 juillet 2022 approuvant le bilan de la concertation, le dossier de création de la ZAC et décidant la création de la ZAC centre-ville,

Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-83-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025

**Vu** la délibération n° 47 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol du 4 avril 2023 qui attribue la concession d'aménagement de la ZAC centre-ville du Blanc-Mesnil à la SPL Séquano Grand Paris,  
**Vu** le traité de concession d'aménagement de la ZAC du centre-ville signé le 24 avril 2023,  
**Vu** l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement signé le 8 novembre 2023,  
**Vu** l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement signé le 3 décembre 2024  
**Vu** la convention tripartite de financement de la ZAC du centre-ville signée le 8 novembre 2023,  
**Vu** l'avenant n°1 à la convention tripartite de financement signé le 3 décembre 2024,  
**Vu** le dossier de réalisation et le programme des équipements publics approuvé par la délibération 167 du CT du 18 décembre 2023,

**Considérant** que L'EPT a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) du centre-ville du Blanc-Mesnil par délibération du conseil de territoire du 4 juillet 2022.

**Considérant** que l'aménagement de cette ZAC a été concédé à la SPL Séquano Grand Paris le 26 avril 2023.

**Considérant** que conformément à l'article L300-5 du code de l'urbanisme, l'aménageur de la ZAC doit présenter annuellement un compte rendu d'activité à la collectivité (CRACL) comportant :

- Le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.

**Considérant** que la SPL Séquano Grand Paris présente aujourd'hui le compte rendu d'activité 2024, ci-annexé, en vue de son approbation au conseil territorial de Paris Terres d'Envol.

**Considérant** que ce compte rendu fait état d'un état d'avancement physique, financier et administratif de l'opération, ainsi qu'un échéancier prévisionnel de la poursuite de l'opération.

**Considérant** que le bilan prévisionnel au 31 décembre 2024 présente un montant prévisionnel de dépenses et de recettes en fin d'opération de 73 832 086 € HT, en diminution de 1 976 969 € par rapport à l'avenant 2 du traité de concession, diminution due à l'apport en nature réalisé (1€ symbolique) des fonciers ville.

**Considérant** que le poste des VRD est en augmentation (+ 6 %) pour tenir compte des évolutions du programme et de l'affinement des études.

**Considérant** que la participation de l'EPT à la compétence restructuration urbaine de 17 350 467 € dont 1 537 662 € versés en 2023 est conforme au traité de concession (avenant n°2).

**Considérant** que la participation de l'EPT à l'équilibre de l'opération de 9 723 768 € dont 846 776 € versés pour 2023, est conforme au traité de concession (avenant n°2).

**Considérant** qu'en application de la convention tripartite de financement, la ville verse 70 % du montant de la participation au titre de la restructuration urbaine à l'EPT et participe au financement de 50 % du déficit à travers le FCCT.

#### **Après en avoir délibéré**

- **Approuve** le compte-rendu d'activité à la collectivité (CRACL) 2024 ci annexé.
- **Autorise** le président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol dans un délai de deux mois à compter de son affichage ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de cet affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

**Adopte à l'unanimité**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**



Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-83-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025

**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 50  
Excusés : 12  
Absents : 17

**REUNION DU 02 JUN 2025**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**, le **LUNDI DEUX JUIN à VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT PRESENTS** Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.

**EXCUSES** M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,

**AYANT DONNE POUVOIR A** Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,

**ABSENTS** Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSOUF Mélissa.

**SECRETAIRE DE SEANCE** Mme LEFEVRE Bénédicte

**DELIBERATION N°84 – RESSOURCES HUMAINES – FUSION ET ABSORPTION ENTRE L'OPH DE DRANCY ET LA SEM DRANCY DEMAIN**

**Le conseil de territoire,**  
Après avoir entendu l'exposé de M. Olivier ATTIORI,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.712-1 et L.714-4,  
**Vu** le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, fixant le statut particulier des adjoints administratifs,  
**Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, fixant le statut particulier des adjoints techniques,  
**Vu** le décret n°88-547 du 6 mai 1988, fixant le statut particulier des agents de maîtrise,  
**Vu** le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 portant échelonnement indiciaire des adjoints administratifs et adjoints techniques,  
**Vu** le décret n°88-548 du 6 mai 1988 portant échelonnement indiciaire des agents de maîtrise,  
**Vu** le tableau des effectifs,  
**Vu** l'avis du comité social territorial du 19 mai 2025,  
**Vu** le budget de l'exercice en cours,

**Considérant** la fusion-absorption entre l'Office Public de l'Habitat de Drancy et la Société d'économie mixte Drancy Demain.

Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-84-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2025  
Date de réception préfecture : 04/06/2025

**Considérant** que l'EPT Paris Terres d'Envol est la collectivité de rattachement.

**Considérant** qu'il convient à ce titre de créer les postes des agents fonctionnaires de l'OPH de Drancy dans les effectifs de l'EPT Paris Terres d'Envol.

**Après en avoir délibéré,**

- **Adopte** la proposition du président de créer 14 postes de catégorie C et intégrer des nouveaux postes dans le tableau des effectifs,
- **Modifie** ainsi le tableau des emplois :

Filière	Cadre d'emploi	Fonctions	Nb de poste	Temps de travail
Administrative	Adjoint administratif Catégorie C	Secrétariat	2	35h
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe Catégorie C	Secrétariat	2	35h
Technique	Adjoint technique Catégorie C	Agent polyvalent	8	35h
Technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe Catégorie C	Agent polyvalent	1	35h
Technique	Agent de maîtrise Catégorie C	Agent polyvalent	1	35h

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.
- **Dit** que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et/ou notification.

**Adopte à l'unanimité**

(52 voix pour, 10 NPPV : Bruno Beschizza,  
Jacqueline Bouthors, Olivier Guyon, Aude Lagarde,  
Muriel Lagneau, Michel Lastapis, Myriam Mabire,  
Anthony Mangin, Séverine Maroun, Gemmila Meghraoui)

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**



Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-84-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2025  
Date de réception préfecture : 04/06/2025

**Le conseil du territoire  
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

Présents : 50  
Excusés : 12  
Absents : 17  
Nombre de membres en exercice : 79

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 02 JUIN 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**, le **LUNDI DEUX JUIN** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT  
PRESENTS

Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GEFFROY Philippe, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges- Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

M. ASENSI François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël,

AYANT  
DONNE  
POUVOIR A

Mme de CARVALHO Virginie, M. CARRE Julien, Mme ELSODY Arhella, Mme DUBOE Nicole, Mme YERRO Georges- Marie, Mme COLLET Marie-Claude, Mme MEYER Karine, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme MEGHRAOUI Gemmila, Mme VERTE Monique, Mme VERTE Monique,

ABSENTS

Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MEIGNEN Thierry, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, M. SAULIERE Gilles, M. SIBY Oussouf, Mme YOUSSEF Mélissa.

SECRETAIRE  
DE SEANCE

Mme LEFEVRE Bénédicte

DELIBERATION N°85 – FINANCES – ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS DE L'ESPACE SAINT-EXUPERY AUPRES DU SEAPFA

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré,

- **Décide** de donner pouvoir au Président pour acquérir auprès du SEAPFA les immobilisations de l'espace Saint-Exupéry à leur valeur nette comptable.
- **Décide** d'inscrire les crédits au budget 2025.

**Adopte à l'unanimité**

(56 VOIX POUR, 6 NPPV : LAURENT CHANTRELLE,  
PHILIPPE GEFFROY, SEVERINE MAROUN, CHERIFA MEKKI,  
SERGE MOULINNEUF, GERALD PRUNIER)



Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

Accusé de réception en préfecture  
093-200058097-20250602-85-02-06-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025